



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Appel à manifestation d'intérêt (AMI)

Stratégie nationale Robotique et Machines intelligentes

Etape 2

L'appel à manifestations d'intérêt est ouvert jusqu'au **vendredi 22 Août à 23h59** (heure de Paris).

Cet AMI n'est assorti d'aucun accompagnement financier.

Il est lancé en préalable à la mise en place éventuelle de dispositifs de soutien à des **Projets d'investissements de RDI et d'industrialisation** par appels à projet (AAP) dédiés qui seraient ouverts au cours du 2ème semestre 2025. Il nous permet de recenser les forces d'innovations présentes sur le territoire et d'ajuster nos dispositifs de financement en conséquence, dans le cadre de l'étape 2 de la stratégie nationale « Robotique et Machines Intelligentes ».

Pour des raisons de simplification de rédaction et lecture, le terme Robotique est utilisé comme terme générique couvrant les « machines intelligentes » et inclut la fabrication additive et les drones.

Cet AMI n'a pas vocation à mettre en visibilité les répondants via des supports de communication. Aucune liste de candidats ne sera publiée.

Cet AMI comporte une annexe qui permet de recueillir une description du projet proposé en lien avec les objectifs de l'AMI :

- **ANNEXE 1 : Fiche projet**

Les réponses doivent être adressées exclusivement sous forme électronique. Les porteurs de projets sont invités à envoyer leur dossier de candidature directement via le formulaire « démarches simplifiées ».

Les dossiers peuvent être déposés jusqu'au 22/08/2025 à 23h59 (heure de Paris)

Le plan d'investissement France 2030

- **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu est de leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs champions de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie et 50% à des acteurs émergents porteurs d'innovation, et à intervenir sans engager de dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe Do No Significant Harm).
- **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), la Banque publique d'investissement (Bpifrance) et la Caisse des dépôts et consignations (CDC).

Sommaire

Le plan d'investissement France 2030	2
1 - Contexte	4
1.1 Bilan de la stratégie « robotique et machines intelligentes » à 2 ans	4
1.2. Contexte de l'étape 2 : Bouleversements et Accélération d'une « Robotique IA native »	5
2 - Stratégie nationale robotique Etape 2	6
2.1 L'étape 2 de la stratégie robotique porte sur la convergence IA & Robotique	6
2.2 Des choix de filières prioritaires.....	6
2.3 Positionnement stratégique.....	7
2.4 Deux axes complémentaires pour servir deux grandes cibles marchés.....	7
2.5 Talents et Compétences.....	7
3 – Les dispositifs pour lesquels les projets robotiques sont attendus	8
3.1 Appel à Manifestation d'Intérêt Robotique	8
3.1.1 Projets « flagships » collaboratifs sur les fonctions critiques de la robotique, enrichies par l'IA.....	8
3.1.2 Nouvelles filières industrielles robotiques.....	9
3.2 Appel à Projets « Pionniers de l'IA »	10
4 - Structures éligibles	11
5. Confidentialité.....	11
6 - Contenu, calendrier et dépôt des projets	12
7 - Autres projets	12
Annexe : Plan type du dossier de réponse à télécharger sur « Démarches Simplifiées »	13
Eléments clés du projet	13
Liste des partenaires	13
1. Pitch synthétique du projet proposé	14
2. Description générale du projet proposé	14
3. Consortium	14
4. Description des besoins d'accompagnement	15

1 - Contexte

La stratégie nationale « Robotique et Machines intelligentes » est orientée vers l'offre souveraine d'équipements industriels (Industrie au sens large), et s'inscrit dans les objectifs nationaux **d'autonomie stratégique, de résilience, et de responsabilité environnementale**, via la **maitrise** de nos outils de production et d'assistance aux activités humaines, pour contribuer à notre compétitivité ET à notre transition écologique. Elle vise également à placer la France en **leader sur les marchés émergents en forte croissance et à haute valeur ajoutée** de la robotique, des drones et de la fabrication additive.

1.1 Bilan de la stratégie « robotique et machines intelligentes » à 2 ans

La stratégie Robotique, lancée en juillet 2023 a ciblé en priorité 3 types d'équipements spécifiques : la **robotique agile, la fabrication additive et les robots mobiles extérieurs** (dont les drones), tout en ouvrant les dispositifs aux **briques technologiques matérielles associées** (capteurs, IA embarquée, moto-réducteurs, drivers, Interface Homme-machine, Actuateurs,...).

La stratégie robotique a investi depuis son lancement dans plus de 80 projets dans le cadre de 6 dispositifs

- 32 projets dans le cadre de l'AMI Solutions Industrie du Futur, qui portait sur l'ensemble des briques technologiques de l'industrie 5.0 ;
- 15 Défis transfert en phase 1 (TRL 4 à 9), des projets d'envergure, en consortium, qui visent le soutien du continuum entre l'offre et la demande, de la recherche aux lignes pilotes opérationnelles ;
- 33 projets dans le cadre des 3 premières relèves du dispositif Robots et Machines intelligentes d'excellence pour les solutions souveraines, notamment portées par l'écosystème entrepreneurial. 3 relèves sont en cours d'instruction.

Pour soutenir et renforcer les efforts de recherche, 2 PEPR (programme d'équipements prioritaires de recherche), sont lancés :

- PEPR O2R, « Organic Robotics » est un programme exploratoire qui porte sur l'étude de l'appropriation et l'impact social et sociétal de l'intégration de robots dans nos environnements humains. Il traite également d'innovations en robotique souple (soft robotics).
- PEPR d'accélération qui consiste en de la recherche amont sur des briques technologiques et fonctions clés de la robotique dans le cadre notamment de la convergence IA & Robotique.(Annoncé à Vivatech 2025)

Education et Formation : dans le cadre du dispositif Compétences et métier d'avenir.

Des axes prioritaires ont été établis et ont fait l'objet d'une attention particulière

- Convergence IA : Plus de 40 projets comprennent des travaux sur l'IA. Les 2 PEPR comprennent également des programmes dédiés à l'IA.
- Fabrication additive : 11 projets ont été financés, 4 projets sont en cours d'instruction
- Robotique mobile en extérieur / Drones : 17 projets financés et une dizaine de projets en cours d'instruction.

- Circularité et Enjeux écologiques : Sur les projets recensés par le département évaluation du SGPI, les grilles d'impacts montrent une note légèrement supérieure à la moyenne sur l'ensemble des critères exceptée l'adaptation. 14 projets s'engagent sur un objectif quantitatif en plaçant un 2 sur la grille d'impact – 5 projets procèdent de l'atténuation, 5 de l'économie circulaire, 2 de la biodiversité et 2 de la lutte contre les pollutions-.
- A noter que la part des femmes dans les projets robotiques est inférieure à la moyenne des projets du SGPI.

1.2. Contexte de l'étape 2 : Bouversements et Accélération d'une « Robotique IA native »

L'intelligence artificielle connaît actuellement une rupture technologique tous les 6 mois, illustrée, par exemple, par des avancées majeures en traitement de l'information multimodale, en agentification autonome et en robotique cognitive.

Les découvertes scientifiques sont accélérées et nécessitent de repenser les approches et les instruments scientifiques¹. L'intégration de l'IA optimise l'analyse, les flux et le stockage des données, et requiert une automatisation efficace des processus expérimentaux. Les applications seront nombreuses dans des domaines tels que la médecine, l'environnement, les sciences de l'Univers, la métrologie et la compréhension des changements environnementaux à l'échelle globale, le développement de nouveaux matériaux, etc.

Ces changements significatifs nécessitent des applications concrètes dans le monde réel et des méthodes de production novatrices pour réaliser les promesses et la valeur ajoutée de l'IA.

La robotique n'est pas limitée à un champ d'application de l'IA, même majeur, ou à une incarnation du potentiel de l'IA. En offrant une **dimension essentielle à l'IA de perception et d'action**, la robotique ouvre l'IA aux potentialités offertes par l'exploration et la confrontation avec le monde physique, sur lesquelles repose une part essentielle du développement des fonctions cognitives.

Ainsi la perception artificielle multimodale « augmentée » par des moyens d'action (perception embarquée dans des robots mobiles, ou intégrée dans des moyens de manipulation) offre des opportunités d'apprentissage actif (notamment par renforcement) de tâches interactives.

Cette IA, intégrée dans des agents « actifs », permet d'envisager des capacités cognitives avancées pour percevoir les environnements, comprendre les instructions et les situations, raisonner sur des tâches réelles, s'adapter aux changements et améliorer la collaboration entre les humains et leurs outils et machines. Cela inclut une communication plus naturelle grâce à la parole et aux signaux non verbaux, des opérations plus sûres, et l'optimisation des activités orientées vers les tâches (mobilité, manipulation, perception) pour les systèmes de robots individuels et multiples.

¹ <https://www.cnrs.fr/fr/actualite/six-defis-transverses-la-recherche-fondamentale-au-service-de-la-societe> - <https://www.cnrs.fr/fr/nos-defis/defis-transverses>

La **co-conception matériel/logiciel** permet de construire des systèmes combinant des capacités physiques et cognitives afin d'obtenir des comportements optimaux et adaptatifs de systèmes face à la dynamique et aux besoins d'interactions avec l'environnement.

Les innovations en robotique sont également accélérées par les avancées dans les **composants matériels** comme **l'électronique embarquée, les capteurs, les actionneurs, les architectures mécaniques et mécatroniques, les matériaux, les batteries et le déploiement de réseaux de connectivité**.

Du fait de ces nouvelles capacités, de nouvelles applications et de nouveaux marchés robotiques émergent pour tous types d'environnements physiques, structurés ou imprévisibles, intérieurs ou extérieurs (air, terre, mer, espace).

Cette dynamique entre l'IA et la Robotique ouvre de nouvelles perspectives stratégiques déterminantes pour la souveraineté technologique et économique nationale.

2 - Stratégie nationale robotique Etape 2

2.1 L'étape 2 de la stratégie robotique porte sur la convergence IA & Robotique

Les innovations en robotique, issues de la convergence IA et des progrès des composants et sous-systèmes sont une opportunité pour la France de rentrer à nouveau sur les marchés de l'équipement industriel, en rupture des marchés consolidés. Nous devons saisir la convergence IA & Robotique pour une reconquête de notre place en recherche, dans l'industrie et en pionniers de marchés émergents.

Les objectifs nationaux **d'autonomie stratégique, de résilience, et de responsabilité environnementale**, via la maitrise de nos outils technologiques, doivent être réaffirmés, qu'il s'agisse des **chaînes industrielles de production**, de **l'assistance aux activités humaines en environnements ouverts**, ou encore **des outils de notre souveraineté scientifique et technologique**.

L'écosystème robotique doit se mailler avec celui de l'intelligence artificielle. La stratégie nationale en Intelligence Artificielle lance un appel à projets ambitieux début juillet, « Pionniers de l'IA », notamment pour soutenir la convergence entre les technologies d'IA et la robotique au service de l'industrie et des activités humaines.

2.2 Des choix de filières prioritaires

Il s'agit de développer et sécuriser des offres souveraines pour nos secteurs stratégiques, en priorisant, **l'industrie, les infrastructures** (eau, énergie, communication, logistique et mobilité, bâtiment), la convergence avec les progrès et applications des **sciences dures (biologie, chimie - matériaux, sciences de l'Univers)**. Une réflexion sur la **dualité civile-militaire et la sécurité civile** est également devenue nécessaire.

Par ailleurs, il faut préparer le champ d'une **Robotique « general purpose »**, qui viendrait s'intégrer à tous les niveaux de notre quotidien.

2.3 Positionnement stratégique

Les montants d'investissements nationaux et européens étant modestes aux regards des annonces américaines et chinoises, un **positionnement stratégique et de différenciation**, renforçant notre **attractivité et compétitivité** et **sécurisant des offres souveraines pour nos filières critiques** et une **démarche de pionniers sur les marchés émergents** à forte valeur ajoutée sont impératifs.

Face à l'intensification de la concurrence internationale, nous proposons en étape 2, de cibler le développement d'une **robotique et péri-robotique** :

- **IA-native**, c'est-à-dire dont les composants logiciels et électroniques ont été conçus pour doter des robots de capacités cognitives permises par l'intégration de l'IA
- **Efficiente**, notamment **en ressources et en énergie**. Les principes de services en **retrofit** et de **circularité** et les business modèles éventuellement associés sont à considérer dès la co-conception, matérielle et logicielle. Ils répondent à l'enjeu de sécuriser les composants essentiels à nos industries, pour réduire nos dépendances fortes. La robotique peut participer largement aux initiatives de circularité sur nombre de secteurs (collecte, tri, désassemblage, réparation, inspection qualité, etc...)
- **Robuste**, sécurité et durabilité
- **Modulable, reconfigurable, reprogrammable et interopérable** pour une adaptation **au juste besoin et au juste coût**
- **Conviviale**, aux interfaces adaptées à des opérateurs non formés.

2.4 Deux axes complémentaires pour servir deux grandes cibles marchés

- **Premium** : performance – *charge utile* – *répétabilité* – *cadence* – etc.), excellence (*précision* - *fiabilité* – etc.) et robustesse (sécurité, durabilité, etc).
- **« Généraliste »** : Open source et Low tech : pour préparer l'avènement d'une robotique personnelle, largement diffusée. Facile à reprogrammer, aux interfaces simples, à la maintenance et réparation faciles et un coût adapté à l'artisan, la TPE, l'éducation, voire le grand public.

2.5 Talents et Compétences

Enfin, il est important de développer et déployer des formations de haut niveau en **Physique – Mécatronique et Ingénierie des Systèmes**, ainsi que de nouveaux programmes pluridisciplinaires actant de la convergence des technologies et des sciences, notamment la convergence de la robotique avec l'IA.

Les programmes Compétences et Métiers d'Avenir (qui devrait être ré-ouvert au plus tard en septembre) et « Choose France for Science » ou Choose Europe for Science sont également une opportunité d'attirer des experts reconnus internationalement, dans le cadre de grands projets ou de chaires.

3 – Les dispositifs pour lesquels les projets robotiques sont attendus

3.1 Appel à Manifestation d'Intérêt Robotique

Cet AMI est lancé en préalable à la mise en place éventuelle de dispositifs de soutien à des **Projets d'investissements de RDI et d'industrialisation** par appels à projet (AAP) dédiés qui seraient ouverts au cours du 2^{ème} semestre 2025.

Il ne donne pas lieu à des financements, mais nous permet de **recenser les forces d'innovations** présentes sur le territoire et d'ajuster nos dispositifs de financement en conséquence.

Cet appel invite donc les acteurs et consortiums à proposer des projets de R&D collaboratifs dans le périmètre du cadre stratégique de l'étape 2 de la stratégie nationale robotique, exposée ci-dessus (Point 2).

Il vise à identifier les projets des acteurs de l'écosystème national, notamment sur 3 grands types **d'équipements, leurs briques et composants matériels et logiciels associés** :

- Robotique pour l'industrie (au sens large)
- Fabrication additive
- Drones et Robotique pour les milieux extérieurs (air, terre, mer)

Les dispositifs accorderont une large place aux acteurs innovants de la start-up aux PME et ETI innovantes.

- Le projet doit être dirigé vers des activités d'innovation en RDI et/ou première industrialisation.
- Le projet doit bénéficier à tous les partenaires impliqués.
- Le projet doit avoir un bénéfice clair et une valeur ajoutée résultant de la coopération entre les participants (améliorer l'état des connaissances, faire progresser une offre sur l'échelle des TRLs, affiner et confirmer le positionnement marché, accéder aux infrastructures de R&D etc...).
- Le produit, le process ou le service doit être innovant et porteur d'une possibilité d'impact notable.
- Le consortium doit pouvoir présenter des conditions claires sur les accords envisagés en matière de propriété et d'utilisation du savoir-faire et des droits de propriété intellectuelle.
- La durée maximale d'un projet ne peut excéder 36 mois
- Les projets peuvent s'inscrire dans le cadre d'une dualité civile-militaire

Les projets candidats doivent s'inscrire dans un des 2 volets suivants.

3.1.1 Projets « flagships » collaboratifs sur les fonctions critiques de la robotique, enrichies par l'IA.

Il s'agit de projets en consortiums pour le développement d'innovations de rupture dans différents domaines technologiques à fort enjeu, pour les fonctions de la robotique. Une démarche de co-conception matérielle et logicielle est à favoriser.

L'objectif est de parvenir rapidement à concrétiser des offres de technologies différenciantes en s'appuyant sur un potentiel important en termes de capacités techniques (industriel intégrateur de premier plan à l'échelle internationale), des offreurs de briques technologiques spécifiques (acteurs émergents) et des laboratoires de recherche disposant de résultats valorisables au cœur des fonctions considérées.

Il s'agit :

- d'accélérer la mise en convergence des intérêts de différents acteurs-contributeurs sur des objectifs techniques, en ayant identifié les marchés cibles et en considérant la combinaison de « composants » dans des fonctions d'ensemble à forte valeur ajoutée.
- de renforcer la visibilité de la France comme offreur de technologies (intégrées) de premier plan pour des fonctions clés de la robotique.
- de considérer l'enrichissement des fonctions robotiques par l'IA
- de créer les conditions d'une dynamique de développement qui a vocation à être amplifiée à l'échelle européenne, en entraînant les acteurs émergents.

Les projets flagships réunissent en consortium, idéalement, un grand industriel, des acteurs émergents, des laboratoires de recherche et, si pertinent, un acteur de la valorisation à l'international.

L'objectif est d'avoir un effet "innovation de rupture" clair très rapidement, qui puisse être énoncé et démontré avec des premières matérialisations sous 12 mois, des impacts sur les marchés concernés sous 18 à 24 mois. Cette dynamique lancée en national devrait pouvoir s'inscrire à l'échelle Européenne au terme des 24 mois.

3.1.2 Nouvelles filières industrielles robotiques

Il s'agit ici d'assurer un impact industriel, économique et social de nos acteurs émergents (scale-up, industrialisation, 1ers succès commerciaux), en accompagnant la traversée de « la Vallée de la mort », qui commence en phase d'itérations de prototypes et s'étend jusqu'aux premières séries industrielles et premiers clients. Il s'agit de soutenir le développement du « **Premier de série industrielle – First of Kind (FOK)** », les lignes pilotes voire les premiers achats.

L'objectif est double :

- Le développement à taille critique d'acteurs émergents de **sous-systèmes robotiques et péri-robotiques et de vecteurs robotiques innovants et de fabrication additive.**
- Souveraineté : Le développement de filières industrielles robotiques, notamment en fabrication de sous-systèmes, d'objets péri-robotiques et de vecteurs.

Le dispositif s'adresse en particulier aux acteurs émergents à **fort potentiel** et aux **PME-PMI industrielles, fabricants d'objets mécatroniques et/ou électroniques**, tout en incluant les primo-utilisateurs pour financer les derniers prototypes, le(s) « **Premier(s) de série industrielle-First of kind** », que ce soit un vecteur, un drone, de la fabrication additive, un sous-système ou un objet de péri-robotique, sa montée en cadence et les premiers achats.

Les grandes entreprises industrielles peuvent s'inscrire dans ce dispositif dans une démarche d'accompagnement d'acteurs émergents (par exemple sur un modèle d'« usine as a service » ou de « Venture Clienting »).

Les démarches consolidées entre acteurs émergents mutualisant leurs besoins afin de renforcer la souveraineté de leurs produits innovants sont également attendus.

Les services économiques en région peuvent initier ou accompagner la démarche. Les structures intermédiaires comme les IRT, plateformes (TIRREX), centres techniques, qui viendraient faciliter ou accélérer cette dynamique de « traversée » de la vallée de la mort et de passage en phase industrielle peuvent compléter les consortiums.

3.2 Appel à Projets « Pionniers de l'IA »

Dans le cadre de la stratégie nationale pour l'intelligence artificielle de France 2030, un nouveau dispositif de financement sera prochainement lancé² pour soutenir les entreprises et laboratoires qui portent des **projets de rupture à fort impact basés sur l'intégration de l'IA dans des procédés à même de transformer une filière économique et scientifique.**

« Pionniers de l'IA » vise à faire émerger une nouvelle génération de projets d'IA à très fort impact, en s'appuyant sur les meilleurs talents et sur des jeux de données stratégiques. Il s'adresse aux acteurs capables de faire dialoguer **excellence scientifique et pertinence industrielle**, pour construire des solutions souveraines à la fois robustes, utiles, et exportables.

Ce dispositif cible les acteurs stratégiques de la chaîne de valeur de l'IA (startups deeptech, laboratoires d'excellence, consortia public-privé) disposant :

- d'un **cas d'usage transformant**, aligné avec des enjeux économiques et industriels majeurs ;
- d'un **pari technologique** clair, mesurable dès les premiers mois ;
- et d'un accès à des **données critiques**, véritable actif de compétitivité à l'échelle mondiale.

Parmi les secteurs visés en priorité par les « Pionniers de l'IA » se trouve **la production industrielle, servie par la convergence entre les technologies d'IA et de robotique.** Le dispositif cherche à soutenir les directions de R&D sous-jacent à cette convergence, telles que le **développement de modèles de vision-langage-action (VLM), les plateformes de simulation physique des environnements de robots** afin de produire des données synthétiques pour l'entraînement des robots intelligents, ou encore **les systèmes de traitement en temps réel assisté par IA des flux de données** dans les robots en fonctionnement (capteurs, données d'environnement).

Pensé pour épouser les cycles rapides de l'innovation en IA, « Pionniers de l'IA » repose sur une méthode de **financement agile**, par jalons progressifs, qui permet de concentrer les moyens publics sur les projets les plus prometteurs, tout en encourageant la prise de risque technologique.

Chaque projet sera composé **de trois phases de durées et de montant d'aides croissantes**, et sera accompagné selon un parcours jalonné et réévalué à chaque étape. Afin de rendre le

² Le cahier des charges de l'AAP Pionniers sera publié prochainement. Suite à sa publication, vous pourrez obtenir des renseignements concernant cet appel à projet (constitution du dossier et modalités de dépôts, critères d'éligibilité et de sélection) auprès de Bpifrance par courriel à l'adresse aap-france2030@bpifrance.fr

soutien à la R&D le plus agile possible et robuste à l'émergence de nouveaux acteurs technologiques, **une grande liberté sera laissée aux consortiums soutenus par les « Pionniers de l'IA » pour intégrer des nouveaux partenaires aux projets en cours d'exécution, entre les phases.**

Cette agilité doit permettre une bonne articulation entre les « Pionniers de l'IA » et les dispositifs de soutien à la robotique de la stratégie nationale. Selon le statut des acteurs soutenus par ces dispositifs (PEPR, AAP industriels, « flagship », FOK, etc.) et la maturité des technologies correspondantes, **les consortiums des Pionniers peuvent être enrichis de nouvelles ressources (données, modèles) ou compétences au stade de démonstration de leur solution (phase 2) ou de passage à l'échelle commerciale (phase 3).** Ainsi, un acteur disposant de données relatives à un cas d'usage de la robotique industrielle pourra rejoindre un projet dans sa phase de passage à l'échelle. Ou encore, un acteur ayant prouvé la faisabilité d'un développement en logiciel pour la robotique pourra rejoindre un consortium des « Pionniers » pour développer un démonstrateur.

De plus, les deux premières phases des projets devraient permettre de déterminer les directions technologiques les plus pertinentes et les applications les plus prometteuses afin **d'aider plus significativement des projets-phares ainsi désignés à partir de la troisième phase, servant l'ambition « flagship »** mis en avant dans le premier volet de l'AMI Robotique.

Une bonne articulation entre les Pionniers et les dispositifs thématiques permettrait un meilleur **usage des ressources budgétaires et de l'expertise des opérateurs pour traiter efficacement les plateformes matérielles de robotique (stratégie nationale en robotique) et le logiciel d'intégration de l'IA (« Pionniers de l'IA »).**

Le calendrier des relèves et le cahier des charges seront déposés sur le site de BPIFRANCE. Les répondant à cet AMI de la stratégie robotique sont invités à penser leurs projets en articulation avec des projets soutenus par les « Pionniers » de l'IA, en anticipation de s'insérer dans des consortiums dans leurs phases de démonstrateurs ou de passage à l'échelle pour un cas d'usage commercial.

4 - Structures éligibles

Les projets attendus sont collaboratifs, en consortium, avec a minima un acteur émergent (moins de 12 ans). Ils peuvent inclure des partenaires de recherche et des structures intermédiaires de type centre technique, plateforme, etc.

5. Confidentialité

Le SGPI s'assure que les documents transmis dans le cadre de l'AMI sont soumis à la plus stricte confidentialité et ne sont communiqués que dans le cadre de l'expertise et de la gouvernance du dispositif. L'ensemble des personnes ayant accès aux dossiers de candidatures est tenu à la plus stricte confidentialité.

6 - Contenu, calendrier et dépôt des projets

Les dossiers devront présenter une description du porteur, des partenaires et du projet permettant de caractériser de manière quantitative et documentée la manière dont il pourrait être réalisé.

L'utilisation du plan type annexé est obligatoire, le dossier ne devra pas dépasser 15 pages. Les réponses doivent être adressées exclusivement sous forme électronique sur le site « démarches simplifiées »

Les réponses sont attendues et étudiées au fil de l'eau jusqu'au 22/08/ 2025 à 23h59.

7 - Autres projets

Si votre projet robotique n'entre pas dans les cadres des dispositifs ci-dessus, vous pouvez néanmoins répondre à l'AMI, en ajoutant une explication des raisons pour lesquelles votre projet ne satisfait pas les cadres des Projets Flagships ou de Filières industrielles ou même de l'AAP Pionniers de l'IA, tout en s'inscrivant dans les objectifs et priorités de l'étape 2 de la stratégie nationale robotique.

Les projets concernant l'Education et les formations seront traités dans le cadre de l'ouverture éventuelle d'un appel transverse dédié, faisant suite au dispositif « Compétences et Métiers d'avenir ». Vous pouvez les déposer dans le cadre de cet AMI, ils seront redirigés vers le dispositif pertinent, une fois ouvert. La fiche thématique dédiée à la robotique et l'industrie du futur peut être consultée via le lien suivant : https://www.info.gouv.fr/upload/media/organization/0001/01/sites_default/files_contenu_piece-jointe_2023_06_france2030_cma_fiche_thematique_objectif_3_decarbonation.pdf (fiche III)

Annexe : Plan type du dossier de réponse à télécharger sur « Démarches Simplifiées »

(15 pages maximum – annexes et références incluses)

Éléments clés du projet

- Nom du projet
- Durée du projet (en mois)
- Date de début envisagée
- Date de fin
- TRL / MRL en début et fin de projet
- Dispositif dans lequel s'inscrit votre projet :
 - o Projets « flagships » collaboratifs sur les fonctions critiques de la robotique, enrichie par l'IA
 - o Nouvelles filières industrielles robotiques
 - o Projets « Pionniers de l'IA »³
 - o Attractivité – Formations – Transformations et nouveaux métiers
 - o Autre
- Contact du chef de file du projet : Nom, Prénom, Organisation, Fonction, email, téléphone

Liste des partenaires

Raison sociale	Identification SIREN / SIRET ou RNA	Catégorie d'organisme au sens européen ⁴	Ville (Département) du siège social	Département d'exécution du projet	Lien site web	Budget du partenaire (assiette d'investissement du projet)
Insérer le nom du partenaire (Chef de file)						
Insérer le nom du/des partenaires						
...						

³ L'AAP « Pionniers de l'IA » : le cahier des charges de l'AAP Pionniers sera publié prochainement. Suite à sa publication, vous pourrez obtenir des renseignements concernant cet appel à projet (constitution du dossier et modalités de dépôts, critères d'éligibilité et de sélection) auprès de Bpifrance par courriel à l'adresse aap-france2030@bpifrance.fr »

⁴ Selon la recommandation de la Commission n° 2003/361/CE du 6 mai 2003, « la catégorie des micros, petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros ». Dans la catégorie des PME, une petite entreprise est définie comme une entreprise qui occupe moins de 50 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan annuel n'excède pas 10 millions d'euros.

1. Pitch synthétique du projet proposé

Résumer en 10 lignes le projet

- Contexte : Environnemental, économique, social, réglementaire, problématique(s) particulière(s) du (des) porteur(s)
- Enjeux et innovation/solutions proposées Techniques, scientifiques, social, environnemental,...
- Objectifs et Impacts attendus économiques, sociétaux, environnementaux, ...

2. Description générale du projet proposé

2.1 Etat de l'art, verrous et solutions développées

- Contexte
- Verrous : techniques, organisationnels, sociaux, environnementaux....
- Etat de l'art sur les développements technologiques visés
- Marchés et Filière(s) visée(s) : Taille et évolution des marchés, Concurrence et solutions alternatives, besoins, ... Justification des choix stratégiques, Business modèle, positionnement dans la chaîne de valeur des filières visées
- Solutions : pertinence par rapport aux verrous, aux besoins identifiés, niveau de performance quantifiable, ...
- Analyse et mitigation des risques
-

le document peut inclure des tableaux :

Verrous	Etat de l'art	Solution
Verrou 1 xxx		

2.2 Impacts prévisionnels du projet

Présentation basée sur des indicateurs mesurables et quantifiables ainsi que les méthodes d'évaluation associées (en précisant les systèmes de suivi si existant) :

- Des bénéfices environnementaux
- Des retombées économiques, sociales et sociétales
- De l'impact sur la ou les filières

2.3 Budget prévisionnel du projet collaboratif

Estimation macroscopique du budget du projet et des dépenses prévisionnelles par membre du consortium et des éventuels sous-traitants.

3. Consortium

3.1 Description du consortium

Logique du choix des partenaires : complémentarité, synergie, ...

- Historique des collaborations
- Rôle dans le projet
- Compétences apportées au projet ; Apports du projet aux partenaires
- Risques associés aux partenaires

Partenaire	Logique et origine du partenariat	Historique des collaborations	Rôle dans le projet	Compétences apportées au projet	Apports du projet au partenaire
xxxx					
xxxx					

3.2 Propriété intellectuelle

Création et gestion de Propriété intellectuelle, diffusion et dissémination des connaissances et résultats générés par le projet.

4. Description des besoins d'accompagnement

Outre un soutien financier, les projets peuvent présenter un besoin d'accompagnement extra-financier.

Merci, dans ce cas, de remplir le tableau ci-dessous

Besoin d'accompagnement	Si oui, cochez	Commentaires
Soutien financier (préciser les dépenses et les volumes visés) et incitativité de l'aide		
Mise en relation avec des partenaires potentiels, d'autres porteurs de projets, des collectivités, des laboratoires de recherche, institutions, investisseurs, etc.		
Accompagnement sur la maturation du projet		
Accompagnement au déploiement des résultats		
Accompagnement juridique		
Accompagnement RH		
Autres ? (précisez)		



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Contacts

Les renseignements concernant le processus administratif (constitution du dossier, démarches en ligne,...) pourront être obtenus auprès du SGPI par courriel en indiquant dans l'objet du message le nom de l'AMI pour un traitement plus rapide de la demande :

catherine.simon@pm.gouv.fr